

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

DEA HEVEA

Dispositif Emploi Accompagné ASSOCIATION HEVEA

DEA

19 rue de Vincourt - 95280 Jouy-le-Moutier 36 avenue Frédéric Joliot-Curie - 95140 Garges lès Gonesse

I. PRESENTATION DU SERVICE

Le dispositif emploi accompagné VPA, a ouvert le 06 janvier 2020, il permet d'accompagner des personnes en situation de handicap ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Notre mission est de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder et de se maintenir en emploi tout en sécurisant leur poste de travail en milieu ordinaire.

A l'ouverture en 2020, notre capacité d'accueil était de 40 personnes accompagnées. Nous accueillons actuellement 48 personnes avec pour objectif 61 personnes accompagnées.

Les éléments nouveaux

La circulaire N° DGCS/SD3B/SD5A/DGEFP/METH/2021/237 du 31/12/2021 a obligé les dispositifs d'emploi accompagné à fonctionner en mode plateforme. Cette circulaire a pour objectif qu'un chef de file soit désigné par département et qu'un travail de mutualisation des moyens et savoirs faire se mette en place entre les différents opérateurs.

Le 15/03/2022 une note de cadrage pour le déploiement du fonctionnement en mode plateforme des dispositifs emploi accompagné, a précisé que les projets devaient être déposés au plus tard le 18/05/2022 et les modalités de financement à prendre désormais en compte :

Coût moyen d'un parcours = 5840€ pour l'Ile de France.

Sur le Val d'Oise il n'y a que 2 opérateurs identifiés HEVEA et LADAPT. D'un commun accord, LADAPT est chef de file pour le département du Val d'Oise.

II. ELEMENTS DU PROJET DU SERVICE

Composition du DEA

Le Dispositif Emploi Accompagné est actuellement composé de 3 Job Coach, le recrutement d'une 4ème professionnelle est en cours ; un temps partiel de cheffe de service et de directeur est financé également sur ce dispositif.

Référence de l'accompagnement

Au sein du DEA HEVEA, le Job Coach est le garant de la mise en œuvre du projet professionnel de la personne. Il accompagne la personne tout au long du parcours en emploi, il coordonne les actions et s'assure qu'elles soient bien réalisées.

Chaque personne accompagnée bénéficie d'un référent unique qui assure la coordination du parcours en emploi. Son rôle est de s'assurer que toutes les actions sont menées à bien et que le projet évolue favorablement. Ce n'est pas une relation exclusive, mais un lien repérant tant pour la personne que pour l'employeur. En cas d'absence du référent, les autres professionnels sont à même d'assurer un relais.

Conditions d'accompagnement

Le Job Coach offre un soutien individualisé et un accompagnement continu, ce qui ne signifie pas permanent, mais autant que de besoins repérés. L'accompagnement est donc modulable, selon les besoins identifiés.

L'accompagnement des personnes se fait au sein de nos deux lieux d'accueil (Jouy le moutier et Garges-lès-Gonesse), sur le lieu de travail ou tout autre lieu adapté à la situation de la personne (Maison de l'emploi, Pôle emploi, etc.).

L'accompagnement se décline de deux façons : individuel et collectif.

- Sur le plan individuel, les entretiens sont réalisés de façon duelle ou en présence d'un tiers si cela le nécessite et en accord avec la personne (famille, représentant légal, employeurs, partenaires institutionnels).
- Sur le plan collectif, en 2023 nous avons remis en place les ateliers thématiques. Ces ateliers sont proposés aux personnes accompagnées dans le but de travailler en collectif différentes thématiques. Ainsi pour l'année 2023, nous avons animé 15 ateliers qui ont permis d'aborder la recherche d'emploi, l'entretien d'embauche, l'accès aux droits/aides liés à l'emploi, mais aussi des thématiques plus spécifiques telles que la gestion du stress, aborder la RQTH avec son employeur, etc.

FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNE EN 2023

Journées d'ouverture : 251 jours

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00

LE DISPOSITIF D'EMPLOI ACCOMPAGNE

Accueil de toutes les personnes orientées par la MDPH



L'ACCOMPAGNEMENT

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle en Milieu Ordinaire

MODULE 1:

ÉVALUATION DE LA SITUATION

MODULE 2:

DÉFINITION DU PROJET PROFESSIONNEL **MODULE 3**:

RECHERCHES D'EMPLOI ET AIDE A LA MISE EN ŒUVRE MODULE 4:

CONSOLIDATION DU PARCOURS ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI

- L'évaluation de la situation du travailleur handicapé, en tenant compte de son projet professionnel, de ses capacités, de ses besoins, ainsi que, le cas échéant, des besoins de l'employeur.
- La définition du projet professionnel et l'aide à sa réalisation en vue de l'insertion dans l'emploi en milieu ordinaire de travail dans les meilleurs délais.
- L'assistance du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi en lien avec les entreprises susceptibles de recruter.
- L'accompagnement dans l'emploi afin de sécuriser le parcours professionnel du travailleur handicapé en facilitant notamment l'accès à la formation et aux bilans de compétences, incluant si nécessaire une intermédiation entre la personne handicapée et son employeur, ainsi que des modalités d'adaptation ou d'aménagement de l'environnement de travail aux besoins de la personne handicapée, en lien notamment avec les acteurs de l'entreprise, notamment le médecin du travail.

Les éléments nouveaux ayant eu un impact budgétaire sur l'exercice 2023

- 1) Fin janvier, départ de 2 job-coach
- 2) Début février, départ d'une cheffe de service
- 3) Début février, arrivée de la nouvelle cheffe de service
- 4) Début mars, départ de la directrice
- 5) Début mars, arrivée d'un directeur
- 6) Fin mai, arrivée d'une job-coach
- 7) Septembre-novembre, long arrêt maladie d'une job-coach, puis mi-temps thérapeutique en décembre
- 8) A partir de novembre, congé maternité d'une job-coach

III. POPULATION ACCOMPAGNEE

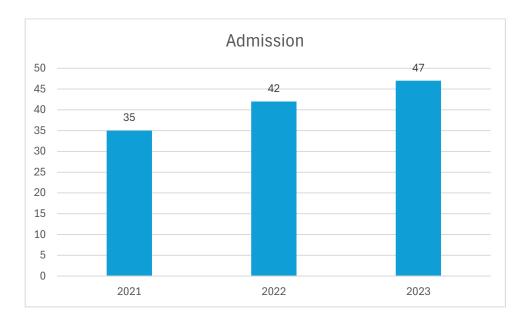
Conformément au décret n°2016-1889 du 27 décembre 2016, les dispositifs d'emploi accompagné sont ouverts à toutes les personnes ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés.

Les lieux d'accueil :

Le DEA dispose de deux lieux d'accueil afin de recevoir les personnes accompagnées selon leur domiciliation et permettant de couvrir l'ensemble du territoire, l'un à Jouy Le Moutier et l'autre à Garges Les Gonesse.

A ce jour, 74% des personnes accompagnées par notre dispositif sont accueillies dans les locaux de Jouy Le Moutier et 26% dans les locaux de Garges Lès Gonesse.

A. Entrées / Sorties



Durant l'année, le nombre d'entrées et de sorties a entrainé une fluctuation des situations suivies allant de 44 à 47 usagers.

Cette année nous comptons 2 sorties du dispositif :

- Au 31 mars 2023, suite à une fin de droits et à un souhait d'interrompre son projet professionnel une personne accompagnée est sortie de nos effectifs.
- Au 1er décembre 2023, une personne accompagnée est sortie de nos effectifs suite à un déménagement pour regroupement familial.

Cette année nous comptons 5 entrées :

- Une femme de 47 ans entrée le 01 mars 2023
- Un homme de 26 ans entré le 20 avril 2023
- Un homme de 27 ans entré le 10 mai 2023
- Un homme de 31 ans entré le 02 novembre 2023

- Un homme de 30 ans entré le 14 novembre 2023

En 2024, nous préparons des admissions de nouvelles personnes car le dispositif est en montée en charge, objectif 61 personnes.

B. Répartition par sexe

Parmi les personnes accompagnées 50 % des personnes sont des hommes, 50% des femmes. Depuis cette année, la répartition hommes femmes est égalitaire. Les autres années nous observions une prédominance masculine.

C. Répartition par âge

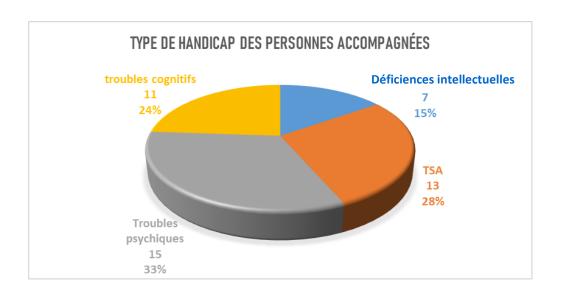
La moyenne d'âge des personnes accompagnées fréquentant le DEA est de 35 ans.

Etablissement	Âge (Moyenne)	Âge (Minimum)	Âge (Maximum)
DEA HEVEA	35	21	59



Nous avons davantage d'admission de jeunes de 17-30 ans. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que près d'un jeune actif sur cinq de 15-24 ans est au chômage. Le dispositif étant de mieux en mieux identifié par les personnes nous avons davantage d'admissions. La tranche des 31 à 40 ans et plus reste stable par rapport aux années précédentes.

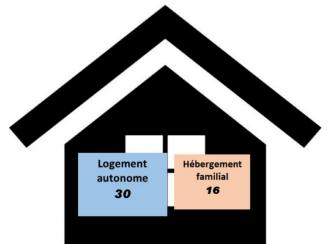
D. Typologie du handicap



Les personnes avec des troubles psychiques, sont majoritairement représentées, elles constituent 33% de nos accompagnements. Ce chiffre peut sans doute trouver une explication par une méconnaissance de la maladie mentale de la part des employeurs qui ne savent pas comment intégrer ce type de profils. Nous accompagnons un fort pourcentage de personnes porteuses de TSA. Les stéréotypes et les préjugés existent encore dans le monde du travail. En effet, de nombreuses personnes n'osent pas parler de leurs troubles de peur d'être discréditées, marginalisées ou de perdre leur crédibilité professionnelle.

Nous allons donc à la rencontre des entreprises et des employeurs afin de mieux faire connaître le handicap et l'emploi accompagné dans le monde de l'entreprise.

E. Situation locative



Les personnes entrant dans l'Emploi accompagné résident en majorité dans un logement autonome soient 31 personnes. 16 personnes vivent chez leurs parents.

Le fait que 16 personnes vivent avec leurs parents, est un élément important dans le cadre de notre accompagnement ; en effet le lien avec la famille peut être un soutien à l'insertion professionnelle, mais ce n'est pas toujours le cas.

IV. PARCOURS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES A L'ENTREE DANS LE DISPOSITIF

A. Origine des orientations vers le Dispositif Emploi Accompagné

Jusqu'en décembre 2021, seule la MDPH pouvait notifier une orientation vers le DEA.

Depuis la circulaire N°DGCS/SD3B/SD5A/DGEFP/METH/2021/237 du 31/12/2021 le Service Public de l'Emploi (SPE) est habilité à orienter les personnes en situation de handicap directement vers le dispositif d'emploi accompagné, sans passer par une décision de la CDAPH.

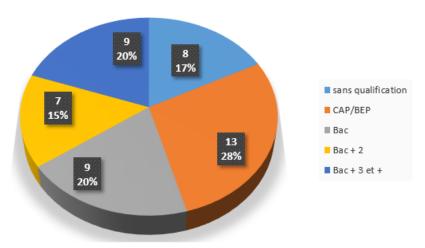
L'origine des orientations reste toujours majoritairement la MDPH.

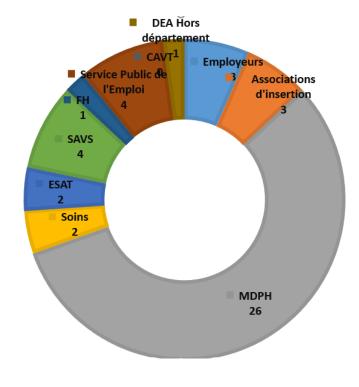
Le Dispositif est de mieux en mieux identifié par les partenaires de l'emploi et de l'insertion à l'échelle du Département.

De nombreux partenaires désormais nous contactent en amont d'une demande auprès de la MDPH afin de s'assurer que le DEA apportera une plus-value à la situation de la personne.

Il faut absolument se faire connaître par les entreprises car peu de personnes sont orientées par leur employeur.

B. Niveau de Formation





La majorité des personnes que nous accompagnons est diplômée.

55 % des personnes accompagnées, soit 25 personnes ont un niveau d'étude minimum Bac et plus.

28 % soit 13 personnes possèdent un niveau CAP BEP.

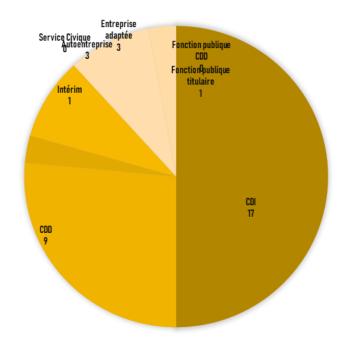
17% soit 8 personnes sont sans qualification, l'objectif pour elles est de travailler à l'obtention d'une formation qualifiante.

Selon le type de handicap, nous observons une très nette différence en termes de niveau de formation :

- Les personnes TSA ont majoritairement le niveau de qualification le plus élevé. On observe que 75% d'entre elles ont un niveau bac +2 et plus. Pour autant, le diplôme obtenu par ces personnes n'est pas un facteur facilitant l'insertion professionnelle, les relations sociales complexifiant l'employabilité.
- Concernant les personnes ayant une déficience intellectuelle, le niveau de qualification est nettement plus faible, 87.5% sont sans qualification ou avec un niveau CAP/BEP.
- Pour les personnes ayant un trouble psychique, les profils sont plus hétérogènes puisque 36% ont un BAC et 36% un BAC +2 et plus. Pour certains d'entre eux, la manifestation, des troubles sont apparues post-scolarité, ce qui explique une plus grande disparité dans les niveaux de qualification.

C. Situation professionnelle





En ce qui concerne la situation professionnelle des personnes accompagnées, plus de la moitié est en activité. Elles occupent principalement des postes en CDI ou CDD, deux personnes accompagnées ont intégré des formations en alternance. La formation en alternance présente un grand intérêt, parce qu'elle facilite leur intégration sur le marché du travail :

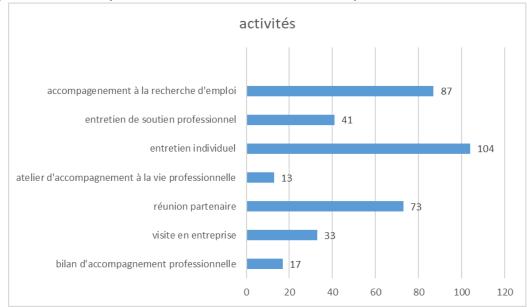
- Une mise en relation des compétences de la personne et des besoins entreprises
- Un accompagnement à l'intégration sur le lieu de travail
- Une évaluation des besoins d'aménagement du poste de travail
- Un appui aux employeurs du secteur public et/ou privé

V. ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

I. Les activités du DEA

Les personnes accompagnées au sein du DEA bénéficient d'un accompagnement global :

- Un soutien à l'insertion professionnelle.
- Un accompagnement médico-social.
- Un accompagnement en entreprise dans le cadre d'une mise en emploi et d'une sécurisation de parcours.



La préparation à la vie professionnelle est l'activité qui nous mobilise le plus car elle peut prendre différentes formes :

- Accompagnement à la rédaction du CV et/ ou d'une lettre de motivation.
- Préparation à un entretien d'embauche.
- Accompagnement dans l'immersion professionnelle (découverte d'un métier, d'une entreprise).
- Accompagnement vers une orientation professionnelle adaptée (entreprises privées, chantier d'insertion, entreprise adaptée, ESAT, service civique, formation en alternance).

L'insertion professionnelle des personnes que nous accompagnons et le maintien de leur emploi est notre mission principale et occupe 48% de notre activité. Toutefois, pour atteindre notre objectif, nous devons concentrer notre travail sur différentes activités :

1. Accompagnement médico- social

Parmi les bénéficiaires que nous accompagnons, une minorité est suivie par un ESMS, cependant ils rencontrent des freins à l'accès à l'emploi (santé, gestion administrative, précarité financière). Nous les informons, les conseillons, les orientons afin de lever ses obstacles. Cette activité représente 22% de notre activité.

2. Relations partenariales

Le travail en partenariat représente 22% de notre activité.

a. Les entreprises/ Les employeurs

Recruter ou maintenir une personne en situation de handicap soulèvent de nombreuses questions :

- Si j'emploie un salarié handicapé, il sera moins productif avec plus d'absentéisme ?
- L'embauche d'une personne handicapée est compliquée, cela engendre des difficultés et des frais ?
- Une personne en situation de handicap ne pourra pas réaliser toutes les tâches demandées ?
- J'ai un salarié en situation de handicap, comment adapter son poste ?

Afin de déconstruire les fausses représentations liées au handicap, nous démarchons les entreprises et les employeurs, en leur présentant notre dispositif. Nous essayons de proposer des solutions concrètes afin d'avancer et de dépasser les difficultés qu'ils appréhendent ou rencontrent. Nous proposons un accompagnement personnalisé et adapté.

b. Services Publics de l'Emploi (SPE)

Nous disposons de conventions de partenariat avec Pôle emploi et Cap emploi 95. Nous sommes en lien régulier avec les SPE que ce soit dans le cadre des équipes pluridisciplinaires d'évaluation à la MDPH, ou lors des comités de suivi sur des situations accompagnées par le D.E.A. De plus, avec le passage en mode plateforme les services publics de l'emploi ont la possibilité de prescrire le dispositif « emploi accompagné » directement sans décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes.

c. Autres coopérations et partenariats

Etablissements de santé :

Confrontés de plus en plus à des accompagnements de personnes présentant des troubles psychiques, nous avons élargi notre partenariat en matière de santé et de soin. Notamment, avec la plateforme de remédiation cognitive et de réhabilitation psycho-sociale (P2R95) de l'hôpital d'Argenteuil, et la maison hospitalière de Cergy. Actuellement, une convention de partenariat avec la plateforme P2R95 est en cours de discussion.

Un lien est établi avec plusieurs services de santé (Unité Mobile d'intervention, CMP, Service de Santé au travail).

Etablissements et services médico-sociaux :

- o E.M.S: ESAT Hors les Murs LADAPT, ESAT Anaïs et HEVEA, Foyer d'Hébergement HEVEA
- S.M.S: SAMSAH JOHN BOST, SESSAD préprofessionnel APAJH, CAVT et SAVS HEVEA
- o Centres de reclassement professionnel (Centre Jacques Arnaud Bouffémont, LADAPT)

Partenaires de l'emploi :

- Entreprises adaptées du Val d'Oise (TH Oise à Taverny, EA équipage, EA groupe SIFU, Le Colombier à Groslay, EA Févier d'OR à Saint Ouen l'Aumône)
- o Ateliers et chantiers d'insertion (IMAJ, Sauvegarde 95)
- o Agences intérimaires (Proman, Kelly services, etc.)
- o Employeurs privés (Forum du bâtiment, HACTIF, Sogeres, Carrefour Market, etc.)
- o Collectivités territoriales (Mairie de Pontoise, conseil départemental du Val d'Oise)

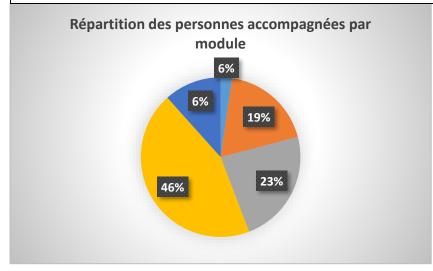
3. Les accompagnements proposés par le job coach

La procédure d'accompagnement vers et dans l'emploi s'articule autour de la mise en œuvre de 4 modules qui ne peuvent s'envisager séparément.

La répartition par Modules, comme définis dans le cahier des charges, est un « aller-retour » permanent d'un module à l'autre, en raison des fréquents changements dans le parcours de vie des personnes et/ou des périodes de travail.

Répartition des personnes accompagnées par module

Module 1 : EVALUATION DE LA SITUATION	3
Module 2 : DEFINITION DU PROJET PROFESSIONNEL	9
Module 3 : RECHERCHE D'EMPLOI ET AIDE A LA MISE EN OEUVRE	11
Module 4 : CONSOLIDATION DU PARCOURS ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI	22
EN VEILLE	3



Pour chacun de ces modules, des rendez-vous de soutien professionnel, des ateliers de recherches d'emploi, des rendez-vous de prospections, de préparation d'entretiens sont proposés.

Nous essayons à la fois de proposer un accompagnement individuel et personnalisé et des ateliers collectifs afin de créer une dynamique de pair-aidance.

Quelques exemples de thématiques abordées en ateliers collectifs :

Parler de son Handicap dans sa recherche d'emploi

- Comment aborder la question du handicap dans vos démarches de recherche d'emploi ?
- Faut-il en parler dans le CV, dans la lettre de motivation, au cours de l'entretien ? Comment en parler, sur quoi dois-je insister ?

Estime de soi

- Renforcer son estime de soi
- Comprendre et développer une bonne gestion de ses émotions
- Développer une communication positive

Handicap: vos droits, aides et démarches

Point sur les droits, sur Les interlocuteurs privilégiés, sur les aides et sur leurs conditions d'attribution.

- Aménagement du poste de travail (incluant une assistance humaine) ;
- Aménagements d'horaires ;
- RQTH, AAH.

Atelier d'emploi par le jeu

Au cours de l'été, nous observons une baisse d'activité chez les personnes accompagnées. Il semblait important de les mobiliser autour de leurs projets professionnels tout en entretenant des liens. Pour cela, nous avons mis en place un atelier sur le thème « L'emploi par le jeu ».

Ses objectifs sont:

- Donner accès aux techniques de recherche d'emploi de manière ludique.
- Permettre aux personnes de s'inscrire ou de se réinscrire dans un parcours d'insertion par l'emploi.
- Faciliter le développement de compétences transférables grâce à des outils adaptés.
- Développer la confiance et l'estime de soi des personnes accompagnées, ainsi que leurs habiletés relationnelles.
- Faire ressortir des compétences en tirant parti d'astuces amusantes.

VI. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

1. Réunions, Formations, colloque et ressources extérieures

A) Réunions institutionnelles :

Cette année les temps de réunion ont été réorganisés de la façon suivante :

- Des réunions sur l'organisation du service : elles ont pour objectif d'appréhender toutes les questions liées au fonctionnement du service.
- Des réunions sur les suivis des personnes accompagnées : il s'agit de temps d'échanges entre la chef de service et les jobs coach du DEA, permettant d'élaborer sur les situations des personnes accompagnées et de définir des axes d'accompagnement les plus adaptés possible en tenant compte de l'expertise de tous les professionnels de l'équipe.

B) Analyse de la pratique

- Des temps d'analyse de pratiques professionnelles, assurés par un psychologue clinicien, une fois par mois permettent aux professionnels de réfléchir, d'échanger et de prendre de la distance sur les problématiques rencontrées dans leurs accompagnements.
 - C) Formation au CFEA_(Collectif France Emploi Accompagné)
- L'équipe des jobs coachs a pu participer à une formation sur plusieurs sessions sur le thème des fondamentaux de l'emploi accompagné. Cette formation permet de prendre connaissance et de s'approprier de tous les outils essentiels à la pratique de conseiller en emploi accompagné.

D) Forum:

- L'équipe du DEA a participé à un Forum sur la santé mentale le 18 octobre 2023 à Eragny. Ce forum a permis de rencontrer plusieurs partenaires et de prendre connaissance des dispositifs existants en termes de santé psychique.

2. Coordination avec la MDPH et le D.E.A de LADAPT du Val d'Oise

Temps d'échanges MDPH/DEA:

De nombreux temps d'échanges se sont instaurés depuis l'ouverture du Dispositif il y a deux ans, en lien avec le DEA de LADAPT et la MDPH. Ces temps de réunions portent notamment sur :

- La préparation des comités de pilotage (préparation conjointe de l'ordre du jour, harmonisation du bilan d'activité).
- L'actualisation du fichier commun des usagers relevant du DEA (admissions, sorties).
- La participation bimensuelle des DEA aux équipes techniques pluridisciplinaires de la MDPH dédiées à l'orientation professionnelle.
- La participation trimestrielle aux comités de suivi dédiés aux situations des deux DEA, nécessitant une réflexion commune des partenaires (Médecin et référente insertion professionnelle MDPH, Cap emploi, Pôle emploi et Mission locale).

Temps d'échanges inter-DEA :

Depuis janvier 2021, l'ensemble des professionnels de LADAPT 95 et HEVEA ont eu la volonté de se réunir pour échanger sur leurs pratiques et continuer à collaborer, définir les contours et les spécificités de chacun des DEA.

De ces temps d'échanges, plusieurs souhaits de thématiques ont été abordés :

- 1. Situation accompagnement actif/veille/ fin de prise en charge
- 2. Partage de nos outils d'admission et d'accompagnement
- 3. Accompagnement en entreprise (outils, posture professionnelle...)
- 4. Actions collectives

Depuis mai 2022 suite à CIRCULAIRE N° DGCS/SD3B/SD5A/DGEFP/METH/2021/237 du 31 décembre 2021 relative au fonctionnement et au déploiement des dispositifs emploi accompagné en mode plateforme, l'ensemble des professionnels de LADAPT 95 et HEVEA continuent à se réunir pour échanger sur leurs pratiques, sur leurs similitudes et les spécificités de chacun des DEA. L'objectif étant de faire évoluer les structures d'emploi accompagné afin qu'elles fonctionnent sous la forme de plateformes départementales de services intégrés mutualisant les moyens et savoir-faire des acteurs du médico-social et de l'emploi, sur un même territoire.

VII. Perspectives 2024

- Continuer nos admissions et atteindre notre objectif de 61 personnes suivies et développer notre file active (+13 suivis)
- Recruter un professionnel pour que l'équipe soit au complet.
- En 2023, nous avons beaucoup travaillé sur le développement de notre réseau partenarial, ce travail est à continuer et à consolider. En effet, le travail avec les partenaires de l'insertion est indispensable pour la mise en œuvre de nos missions.
- La formation sur les fondamentaux de l'emploi accompagné proposé par le CFEA n'existe plus, d'autres formations sont donc à rechercher pour les nouveaux professionnels qui arriveront sur le DEA.
- Augmenter le nombre d'ateliers collectifs pour les personnes accompagnées.

Richard SOENEN
Directeur du DEA HEVEA